

## **Assemblée générale de l'OMPI**

**Cinquante-septième session (31<sup>e</sup> session extraordinaire)**  
**Genève, 9 – 17 juillet 2024**

**RAPPORT SUR LE COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES MARQUES,  
DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS  
GÉOGRAPHIQUES (SCT)**

*établi par le Secrétariat*

1. Au cours de la période considérée, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a tenu deux sessions : la troisième session spéciale\* (du 2 au 6 octobre 2023) et la quarante-septième session (du 18 au 20 mars 2024).

2. À sa cinquante-cinquième session (30<sup>e</sup> session extraordinaire) tenue à Genève du 14 au 22 juillet 2022, l'Assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) est venue de ce qui suit (voir le paragraphe 309 du document [WO/GA/55/12](#)) :

“L'Assemblée générale :

- “a) a examiné le contenu du document WO/GA/55/4;
- “b) a décidé de convoquer une conférence diplomatique en vue de la conclusion et de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles, qui se tiendra au plus tard en 2024;
- “c) a décidé de convoquer un comité préparatoire au cours du second semestre de 2023, afin d'établir les modalités d'organisation de la conférence diplomatique. Le comité préparatoire examinera à cette occasion le projet de

---

\* Troisième session spéciale – Élaboration de la proposition de base relative à la Conférence diplomatique en vue de la conclusion et de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT).

règlement intérieur qui sera présenté pour adoption à la conférence diplomatique, la liste des personnes invitées à participer à la conférence, et le texte des projets de lettres d'invitation, ainsi que tout autre document ou question d'organisation concernant la conférence diplomatique. Le comité préparatoire approuvera également la proposition de base concernant les dispositions administratives et finales du traité;

- “d) a pris acte avec gratitude de la proposition de certains États membres d'accueillir la conférence diplomatique au plus tard en 2024;
- “e) a chargé le SCT de se réunir en session extraordinaire pendant cinq jours au cours du second semestre de 2023, avant le comité préparatoire, afin de continuer à combler les lacunes existantes à un niveau suffisant. Il est entendu que le comité préparatoire invitera les délégations et les observateurs;
- “f) est convenue que les documents SCT/35/2 et SCT/35/3, ainsi que la proposition examinée par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2019, relatifs aux projets d'articles et de règlement d'exécution concernant le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels, constitueront le texte des articles de fond de la proposition de base pour la conférence diplomatique. Le comité préparatoire incorporera dans la proposition de base les autres accords conclus par le SCT conformément au point e) ci-dessus, étant entendu que tout État membre et la délégation spéciale de l'Union européenne pourront faire des propositions lors de la conférence diplomatique.

“L'Assemblée générale de l'OMPI a décidé de convoquer des conférences diplomatiques aux fins de la conclusion et de l'adoption d'instruments juridiques internationaux relatifs à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, ainsi que d'un traité sur le droit des dessins et modèles, au plus tard en 2024.”

3. Conformément au point e) de la décision susmentionnée de l'Assemblée générale de l'OMPI, le SCT s'est réuni du 2 au 6 octobre 2023 pour une session spéciale de cinq jours afin de travailler sur la proposition de base relative au traité sur le droit des dessins et modèles et de combler les lacunes existantes à un niveau suffisant. La session était présidée par M. Sergio Chuez Salazar (Pérou) et 127 délégations y ont participé. Le résumé du président de la troisième session spéciale est publié sous la cote [SCT/S3/9](#).

4. Le SCT a examiné deux documents contenant le projet d'articles et le projet de règlement d'exécution concernant le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels (documents [SCT/S3/4](#) et [SCT/S3/5](#), respectivement) ainsi que plusieurs propositions présentées par des délégations lors de la session spéciale. Le texte qui en résulte est reproduit à l'annexe du document [SCT/S3/9](#) et a été intégré dans la proposition de base pour la conférence diplomatique par une décision du Comité préparatoire de la Conférence diplomatique en vue de la conclusion et de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT) (paragraphe 8 du document [DLT/2/PM/6](#)).

5. Conformément à la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI susmentionnée, le Comité préparatoire de la Conférence diplomatique en vue de la conclusion et de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles s'est réuni du 9 au 11 octobre 2023. Lors de cette réunion, le comité préparatoire a examiné et adopté le projet de règlement intérieur qui sera présenté pour adoption à la conférence diplomatique, la liste des personnes invitées à participer à la conférence et le texte des projets de lettres d'invitation (documents [DLT/2/PM/3](#)

et [DLT/2/PM/4 Rev.](#), paragraphes 11 et 12 du document [DLT/2/PM/6](#)). En outre, le comité préparatoire a approuvé la proposition de base concernant les dispositions administratives et les clauses finales du traité qui seront examinées par la conférence diplomatique (document [DLT/2/PM/2](#) et paragraphe 9 du document [DLT/2/PM/6](#)), telle qu'elle figure dans l'annexe du document [DLT/2/PM/6](#). Le comité préparatoire a également approuvé que la conférence diplomatique soit accueillie par le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite à Riyad, du 11 au 22 novembre 2024, ainsi que le projet d'ordre du jour correspondant de la conférence diplomatique (paragraphe 13 du document [DLT/2/PM/6](#)).

#### QUARANTE-SEPTIÈME SESSION DU SCT

6. La quarante-septième session du SCT a été présidée par Mme Loreto Bresky (Chili) et s'est tenue sous une forme hybride. Cent trente et une délégations y ont assisté. Le résumé présenté par la présidente de la quarante-septième session est publié sous la cote [SCT/47/3](#).

7. Le comité a élu, pour la quarante-huitième session, M. Liu Jian (Chine) président et Mme Lina Mickienė (Lituanie) et M. Sergio Chuez Salazar (Pérou) vice-présidente et vice-président.

#### MARQUES

8. Le SCT a examiné la Proposition commune concernant la protection des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale (document [SCT/43/6 Rev.2](#)), présentée par les délégations des Émirats arabes unis, de la Géorgie, de l'Indonésie, de l'Islande, de la Jamaïque, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Mexique, de Monaco, du Pérou, du Sénégal et de la Suisse. La présidente a indiqué en conclusion que le SCT poursuivrait le débat sur une version révisée de cette proposition à sa prochaine session.

9. Le SCT a également examiné une Proposition révisée de la délégation de la Jamaïque portant sur une recommandation commune concernant des dispositions relatives à la protection des noms de pays (document [SCT/43/9](#)) et a indiqué en conclusion qu'il maintiendrait le document [SCT/43/9](#) à l'ordre du jour du SCT et relancerait le débat sur ce document dès réception d'une proposition révisée apportant de nouveaux éléments.

10. Le SCT a ensuite examiné une proposition commune présentée par les délégations du Brésil, des Émirats arabes unis, de l'Équateur, de la Géorgie, de l'Indonésie, de l'Islande, de la Jamaïque, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Mexique, de Monaco, du Pérou, du Sénégal et de la Suisse concernant la protection des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale dans le système des noms de domaine (DNS) (document [SCT/41/6 Rev.2](#)) et a décidé de maintenir ce document à l'ordre du jour du SCT et de relancer le débat sur ce document si des faits nouveaux survenaient.

11. En outre, le SCT a examiné le document [SCT/43/8 Rev.4](#), qui contient des réponses supplémentaires et actualisées au Questionnaire sur la protection de la marque pays dans les États membres. Pour rappel, le Questionnaire, proposé par les délégations de l'Équateur et du Pérou à la quarante-deuxième session du SCT, a été lancé en ligne en 2020. Le Secrétariat a compilé toutes les réponses dans un document présenté à l'examen du SCT à sa quarante-troisième session (document [SCT/43/8](#)). Le Questionnaire a été rouvert pour permettre l'envoi de réponses supplémentaires et actualisées, après les quarante-troisième, quarante-quatrième et quarante-sixième sessions du SCT. Le document [SCT/43/8 Rev.4](#) indique le nombre total de réponses reçues des États membres jusqu'au 3 mai 2023, à savoir 78 réponses. Dans ce contexte, le SCT a pris note de l'annonce faite par la délégation de l'Équateur qu'elle présenterait une proposition sur ce sujet pour examen à la prochaine session du SCT.

12. Enfin, le SCT a examiné le document [SCT/47/2](#) contenant des informations actualisées sur les aspects du DNS relatifs aux marques et a demandé au Secrétariat de tenir les membres informés des futures évolutions liées aux marques dans le DNS.

13. Une séance d'information d'une demi-journée sur les marques pays a eu lieu le 18 mars 2024. Elle a été divisée en deux parties. Dans un premier temps, les intervenants ont expliqué l'importance des marques pays dans les politiques et stratégies publiques et leur impact sur le développement socioéconomique, et dans un deuxième temps, ils ont fait part de leur expérience en ce qui concerne la protection des marques pays et les mécanismes mis en place à cet égard.

14. Le programme et les exposés de cette séance d'information sont disponibles à l'adresse suivante : [https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\\_id=81588](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=81588).

## DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

15. Le SCT a examiné la Proposition actualisée présentée par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, d'Israël, du Japon, de la République de Corée, du Royaume-Uni et de l'Union européenne et de ses États membres relative à une recommandation commune concernant la protection des interfaces utilisateurs graphiques au titre des dessins ou modèles industriels (document [SCT/44/6 Rev.4](#)) ainsi qu'une Proposition du groupe des pays africains relative à la réalisation d'une étude sur l'incidence de la protection des interfaces utilisateurs graphiques à titre de dessin ou modèle sur l'innovation (document [SCT/46/5](#)).

16. Le SCT est convenu de prier le Secrétariat d'organiser, avant la prochaine session du SCT, une séance d'information virtuelle sur la protection des interfaces utilisateurs graphiques à titre de dessin ou modèle et de poursuivre, à sa prochaine session, le débat sur le document [SCT/44/6 Rev.4](#) et sur une version révisée du document [SCT/46/5](#).

17. Le SCT a également pris note des progrès accomplis par les membres dans la mise en œuvre du Service d'accès numérique aux documents de priorité (DAS) pour les dessins et modèles industriels et la présidente a indiqué en conclusion que le SCT reviendrait sur ce point pour une mise à jour à sa prochaine session.

## INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

18. Le SCT a examiné des propositions de thèmes pour une séance d'information sur les indications géographiques et a décidé d'organiser deux séances d'information d'une demi-journée sur les indications géographiques à l'occasion de la quarante-huitième session du SCT. Le programme de ces séances d'information portera sur les thèmes suivants : i) valeur des indications géographiques dans le monde; et ii) reconnaissance des indications géographiques en tant que droits valables dans les procédures de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine. De plus, le SCT a invité les membres à présenter, à la quarante-huitième session du SCT, des propositions de thèmes pour une séance d'information sur les indications géographiques, qui se tiendra parallèlement à la quarante-neuvième session du SCT.

19. Parallèlement à la quarante-septième session du SCT, une séance d'information d'une demi-journée sur les indications géographiques a eu lieu le 19 mars 2024, sur le thème suivant : "Marques et indications géographiques – motifs de refus fondés sur des droits antérieurs". Au cours de la séance d'information, ce point a été traité en deux parties et abordé sous deux angles différents. Dans la première partie, les intervenants ont expliqué comment ils examinent les demandes d'enregistrement d'indications géographiques (*sui generis*) au regard de droits antérieurs, notamment de marques antérieures. Dans la seconde, ils ont expliqué

comment ils examinent les demandes d'enregistrement de marques au regard de droits antérieurs, notamment d'indications géographiques antérieures.

20. Le programme et les exposés de cette séance d'information sont disponibles à l'adresse suivante : [https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\\_id=81589](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=81589).

*21. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note du "Rapport sur le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)" (document WO/GA/57/5).*

[Fin du document]